



AVIS PUBLIC

La Ville de Saint-Tite demande des soumissions pour la reconstruction de la chaussée et le remplacement de ponceaux du Rang sud, incluant l'asphaltage, le nettoyage et/ou le reprofilage des fossés, sur une distance de ± 1700 mètres. Les travaux faisant l'objet du contrat sont détaillés à l'article « Objet du contrat » des « CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES ».

DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents complets à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en consultant le site Web, www.seao.ca en stipulant le numéro de référence « MEK-P0242 » et en payant les coûts prévus.

CONDITIONS DE SOUMISSION

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et l'Accord sur le libre-échange canadien (ALEC).

Les soumissions doivent être faites sur la formule de soumission fournie avec les documents d'appel d'offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission correspondant à un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes applicables. Cette garantie peut être sous forme de chèque certifié, de mandat-poste ou de traite bancaire fait à l'ordre de la Ville de Saint-Tite ou sous forme de cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville par une institution financière autorisée à se porter caution.

Toute soumission devra être valable pour une période de cent-vingt (90) jours, suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions devront être placées dans des enveloppes cachetées portant la mention « SOUMISSION - MEK-P0242 - RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX - RANG SUD » et adressées à l'attention de Me Julie Marchand, greffière. Les

soumissions seront reçues jusqu'à 11h00, heure en vigueur localement, le **mercredi 4 août 2021**, à l'Hôtel de ville de Saint-Tite, au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, G0X 3H0. Elles seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit à 11h05, dans le respect des mesures sanitaires mises en place par la Santé publique.

La Ville de Saint-Tite n'accepte aucune offre expédiée par télécopieur, toute offre ainsi transmise sera automatiquement rejetée.

La Ville de Saint-Tite ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les soumissionnaires. Dans tous les cas, les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou compensation.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
Ce 30 juin 2021

Me Julie Marchand, Greffière
Ville de Saint-Tite